

Désignation de l'entreprise										AZ DEPANNAGE										Néant ☐ *											
Adresse de l'entreprise										3 VILLA VALENTINE 93400 SAINT-OUEN																					
SIRET										8 3 2 7 1 4 8 0 2 0 0 0 2 8																					
Durée de l'exercice en nombre de mois *										1 2		Durée de l'exercice précédent *										1 2									
																				Exercice N clos le											
																				3 1 1 2 2 0 2 2											
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010				012																						
			Autres *		014				016																						
	Immobilisations corporelles *				028		8 236		030		3 052		5 184																		
	Immobilisations financières * (1)				040				042																						
	Total I (5)				044		8 236		048		3 052		5 184																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		17 773		052				17 773																			
		Marchandises *		060				062																							
	Avances et acomptes versés sur commandes				064				066																						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068				070																							
		Autres * (3)		072		17 749		074				17 749																			
	Valeurs mobilières de placement				080				082																						
	Disponibilités				084		33 517		086				33 517																		
	Charges constatées d'avance *				092				094																						
	Total II				096		69 039		098				69 039																		
Total général (I + II)										110		77 275		112		3 052		74 223													
PASSIF																				Exercice N 1		NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120								1 000																		
	Écarts de réévaluation				124																										
	Réserve légale				126								100																		
	Réserves réglementées *				130																										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				)		132																				
	Report à nouveau				134								38 777																		
	Résultat de l'exercice				136								5 697																		
	Subventions d'investissement				137																										
	Provisions réglementées				140																										
	Total I				142								45 573																		
Provisions pour risques et charges										Total II		154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166																										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		16 078		)		172		28 650																		
	Produits constatés d'avance				174																										
Total III										176				28 650																	
Total général (I + II + III)										180				74 223																	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																				
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		5 736																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199				(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																															

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES

DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

en date du 31/05/2023

A-Z DEPANNAGE

SASU au capital de 1 000 € (mille euros)

dont le siège social se situe : 3 villa la Valentine - 93 400 Saint-Ouen-sur-Seine

enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 832714802

Je soussigné(e) ZERAH Esther, agissant en qualité de Président et seul associé de la société : A-Z DEPANNAGE, a pris des décisions portant sur les points suivants :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022
3. Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2022

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution n°2 : Affectation des résultats

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 5 697 € (cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros). Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Il a été décidé de reporter 5 697 euros sur le compte "Report à nouveau" de la société.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Résolution n°3 : Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2022

L'associé unique atteste qu'aucune convention réglementée telle que définie à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31/12/2022.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-aven, le 10/01/24.

SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'Z' followed by a cursive 'me' and a horizontal line.